



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/21
20 septembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancun, Mexique, 4-17 décembre 2016

Point 19 de l'ordre du jour provisoire *

MANUEL DE RESSOURCES POUR LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL, Y COMPRIS LE MODÈLE DE RAPPORT ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

1. La présente note contient un manuel de ressources (voir l'annexe) pour aider les Parties à préparer leur sixième rapport national. Le contenu et la présentation du manuel seront actualisés afin de tenir compte des lignes directrices finales pour le sixième rapport national adoptées à la treizième réunion de la Conférence des Parties. Les lignes directrices révisées pour l'établissement du rapport sont contenues dans la compilation des projets de décisions (UNEP/CBD/COP/13/2). Le manuel de ressources sera mis à jour à mesure que l'information telle que les ensembles de données, devient disponible. L'information et les annotations contenues dans le manuel de ressources seront incorporées dans l'outil d'établissement du rapport en ligne créé pour aider les Parties à remplir leur sixième rapport national.
2. Dans sa [recommandation 1/10](#), l'Organe subsidiaire chargé de l'application a pris note du projet de lignes directrices et des modèles d'établissement du rapport pour le sixième rapport national, et a prié le Secrétaire exécutif d'organiser une revue par les pairs du projet de lignes directrices pour la préparation du rapport, y compris les modèles d'établissement du rapport, pour le sixième rapport national et le projet de manuel de ressources, et de les réviser à la lumière des commentaires reçus et des suggestions des conventions en lien avec la diversité biologique, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion.
3. En réponse à cette demande, le projet de lignes directrices et le projet de manuel de ressources pour le sixième rapport national ont été mis à disposition aux fins d'examen par les pairs du 17 mai 2016 au 1^{er} juillet 2016. La Belgique, la Bolivie, la Colombie, l'Union européenne, la Finlande, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suède ont émis des commentaires. Les lignes directrices pour le rapport national et le manuel de ressources ont été révisés en fonction de ces commentaires ainsi que ceux recueillis pendant la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

* UNEP/CBD/COP/13/1

*Annexe***I. INTRODUCTION**

1. En vertu de l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique, les Parties sont tenues de soumettre à la Conférence des Parties un rapport national sur l'application de la Convention et leur efficacité à atteindre les objectifs de la Convention. Le sixième rapport national est dû le 31 décembre 2018.
2. Ce manuel de ressources a été préparé dans le but d'aider les Parties à préparer leur sixième rapport national, conformément à la décision XIII/X¹ et à l'article 26 de la Convention. Il est un complément aux lignes directrices pour le sixième rapport national et vise à aider les Parties à achever leur sixième rapport national à la date prescrite.
3. Le manuel de ressources contient des suggestions sur les types d'information que les Parties pourraient fournir dans leur sixième rapport national et les sources d'information qu'elles pourraient utiliser. Elles peuvent puiser dans d'autres processus d'établissement de rapports et d'évaluation en lien avec la diversité biologique, tels que ceux d'autres conventions liées à la diversité biologique et accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que dans l'information pertinente gérée ou maintenue par des organisations internationales.
4. Outre l'orientation générale sur tout ce qui entoure l'établissement des rapports nationaux, le manuel de ressources contient une série d'annotations sur les modèles d'établissement des rapports. Ces annotations, présentées en italique dans les modèles, offrent une orientation sur le type d'information demandée. Les annotations rappellent des demandes d'information antérieures de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Elles proposent aussi des questions guide auxquelles les Parties pourraient répondre lors de la préparation de leur sixième rapport national. Ces annotations ne sont pas prescriptives ni limitantes ; elles ont plutôt pour but de préciser les types d'enjeux que les Parties pourraient aborder dans leur sixième rapport national, s'ils s'appliquent à leurs circonstances nationales.

II. DÉBUT DE L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

5. Les pays sont encouragés à entreprendre l'établissement du sixième rapport national dès que possible afin qu'il puisse être remis le 31 décembre 2018, au plus tard, et à planifier le processus préparatoire envisagé. Le rapport doit être préparé dans une des six langues officielles des Nations Unies.
6. La préparation du sixième rapport national se fera sous la surveillance générale du correspondant national de la Convention sur la diversité biologique. Les pays pourraient aussi faire appel aux services des organes d'établissement, de coordination ou de travail pour diriger la préparation du rapport.
7. Les Parties sont encouragées à faire participer les parties prenantes concernées à la préparation de leur sixième rapport national, afin que leur rapport soit complet et assurer l'appropriation de ses conclusions. Les parties prenantes concernées varient d'un pays à l'autre, mais comprennent en général les correspondants nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que les correspondants nationaux des autres conventions liées à la diversité biologique,² des Conventions de Rio et des autres processus et accords internationaux et régionaux pertinents. Elles peuvent également comprendre des représentants des autres ministères gouvernementaux, des peuples autochtones et des organismes communautaires locaux, des groupes de recherche et académiques, du secteur privé, des organes représentant les secteurs agricole, forestier, des pêches, du tourisme et autres, des organes de gestion de l'environnement, des organisations non gouvernementales, les organismes féminins et des agences de

¹ Cette référence sera mise à jour afin d'indiquer la décision dans laquelle les lignes directrices pour le sixième rapport national seront adoptées.

² La partie 3 du manuel de ressources sur la coopération au niveau national entre les conventions liées à la diversité biologique publié en 2015 par le PNUE (*Sourcebook of opportunities for enhancing cooperation among the Biodiversity-related Conventions at national and regional levels. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Nairobi*), accessible à wcmc.io/sourcebook-websur, contient de plus amples renseignements sur la coopération en matière de gestion de l'information entre les correspondants nationaux des conventions liées à la diversité biologique.

développement durable et d'éradication de la pauvreté. Des efforts doivent aussi être faits pour solliciter la participation des secteurs dont les activités ont des conséquences directes et indirectes sur la diversité biologique, tels que la planification, les finances, le transport, l'énergie, la construction, la santé et l'éducation.

8. Toutes les sources d'information pertinentes doivent être consultées pour la préparation du sixième rapport national, afin qu'il tienne compte complètement de toutes les circonstances nationales. Il existe plusieurs sources d'information possibles telles que les études ou évaluations du pays sur la diversité biologique, les examens nationaux de l'application de la Convention et de la stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que les évaluations des nombreuses valeurs de la diversité biologique, des services qu'elle procure et des fonctions qu'elle sous-tend, et les rapports soumis à d'autres conventions liées à la diversité biologique, aux Conventions de Rio et aux accords multilatéraux sur l'environnement, et les rapports préparés par d'autres ministères.

9. Un outil d'établissement de rapport en ligne a été créé afin de faciliter la préparation des sixièmes rapports nationaux. L'outil est accessible à <https://chm.cbd.int/>. Cet outil permet à plusieurs utilisateurs désignés par le pays de développer des versions provisoires d'éléments du rapport national aux fins d'examen, d'approbation interne et de soumission formelle. Il permet également de soumettre les différentes parties du rapport à mesure qu'elles sont terminées ou de remettre le rapport complet une fois que toutes les parties sont terminées. Certaines annotations du manuel portant sur l'outil d'établissement du rapport en ligne seront intégrées directement dans les modèles afin de faciliter le processus d'établissement du rapport. Les Parties sont encouragées à utiliser l'outil d'établissement du rapport en ligne pour la préparation de leur sixième rapport national.

III. SOUMISSION DU RAPPORT

10. Le sixième rapport national est un document officiel soumis par les Parties à la Convention sur la diversité biologique en vertu de l'article 26 de la Convention. Il doit être soumis selon les procédures nationales établies pour de telles soumissions.

11. Les rapports préparés à l'aide de l'outil d'établissement du rapport en ligne peuvent être soumis directement au Secrétariat en utilisant ce système. Les Parties qui n'utiliseront pas l'outil d'établissement du rapport en ligne pourront envoyer leur rapport à l'adresse de courriel principale du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (secretariat@cbd.int). Les rapports nationaux soumis en version papier devront être accompagnés d'une lettre officielle du correspondant national ou d'un haut fonctionnaire du gouvernement responsable de l'application de la Convention.

IV. CONTENU

12. Bien que la remise du rapport national soit une obligation au titre de la Convention sur la diversité biologique, la préparation du sixième rapport national doit être vue comme une occasion de faire avancer l'application de la Convention au pays. Les rapports nationaux sont un outil d'examen des progrès dans la mise en œuvre de la Convention dans les pays, plus particulièrement l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. La préparation des rapports nationaux est aussi une occasion de réfléchir aux réussites et/ou aux obstacles. Le rapport national peut également servir d'instrument de vulgarisation. En conséquence, le rapport national doit être le reflet de la situation et des priorités nationales.

13. En ce qui concerne les travaux de la Convention sur la diversité biologique à l'échelle mondiale, l'information contenue dans les sixièmes rapports nationaux servira surtout à l'examen final de l'application du Plan stratégique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui sera entrepris à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en 2020, par le biais de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et analyses connexes. L'information tirée des sixièmes rapports nationaux servira aussi au suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Par conséquent, l'information présentée dans les sixièmes rapports nationaux doit porter sur les changements dans la diversité biologique et les mesures prises depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, plus particulièrement sur les changements survenus depuis la soumission du dernier rapport national. Le rapport doit mettre en évidence les changements importants dans les événements liés à la diversité biologique et l'efficacité

des politiques et des lois comme elles s'appliquent aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les sixièmes rapports nationaux doivent fournir l'information permettant :

- a) D'évaluer les progrès accomplis pour chaque objectif national pour la diversité biologique établi en fonction du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
- b) D'évaluer l'efficacité des mesures prises, la reconnaissance des enseignements tirés et des besoins techniques, scientifiques et des besoins de capacités, ainsi que des besoins en soutien à l'application;
- c) De décrire la contribution du pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

14. Plusieurs décisions de la Conférence des Parties à la Convention et recommandations de ses organes subsidiaires contiennent des demandes d'aborder des enjeux précis dans le sixième rapport national et suivants. Ces nombreuses demandes ont été incluses directement dans les annotations du modèle d'établissement du rapport aux endroits où elles sont les plus pertinentes.

15. De plus, la Convention sur la diversité biologique a développé plusieurs processus et projets sur lesquels les Parties pourraient souhaiter faire rapport dans leur rapport national. Un de ceux-ci s'appelle le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes. Le Plan d'action, qui contient des mesures que les Parties pourraient adopter afin de favoriser l'intégration des politiques d'égalité hommes-femmes, a été accueilli à la décision XII/7. Cette décision invite notamment les Parties à faire rapport sur les mesures prises pour appliquer le Plan d'action. Compte tenu de cette demande, les Parties pourraient intégrer cette information dans leurs réponses aux questions des parties II, III et IV de leur sixième rapport national.

V. UTILISATION DES AUTRES PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS PERTINENTS

16. La majorité des Parties à la Convention sur la diversité biologique sont également Parties à d'autres conventions internationales, accords multilatéraux sur l'environnement et/ou participent à divers processus internationaux liés à la diversité biologique. De même, plusieurs Parties à la Convention sur la diversité biologique participent également à des processus régionaux d'intérêt pour la diversité biologique. Plusieurs de ces conventions et processus ont appuyé ou reconnu le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en tant que cadre mondial de la diversité biologique et ont des obligations de soumission de rapports. Compte tenu de la diversité des sujets abordés au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ces divers processus d'établissement de rapports peuvent fournir de l'information utile pour la préparation des sixièmes rapports nationaux. Le tableau ci-dessous donne des exemples de ces différents processus d'établissement de rapports. Les documents informatifs sur l'analyse des processus d'établissement de rapports nationaux au titre d'accords d'intérêt pour la diversité biologique, plus particulièrement la Convention sur la diversité biologique³ et sur les éléments d'un processus modulaire d'établissement de rapports sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique⁴ préparés pour l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse, contiennent plus d'information sur le sujet. En plus de consulter les rapports préparés au titre de ces Conventions et processus, les correspondants nationaux de ces conventions et processus devraient être consultés et, dans la mesure du possible, ils devraient contribuer à la préparation des sixièmes rapports nationaux. De plus, il n'est pas nécessaire d'inclure dans le sixième rapport national toute information ayant déjà été publiée ailleurs. Un court sommaire de l'information peut être publié à sa place accompagné du lien Internet de la publication en question. L'application de ces démarches aidera à : a) réduire la répétition des efforts d'un processus d'établissement de rapport à l'autre, b) faire en sorte que le sixième rapport national contient toute l'information pertinente, c) étendre l'appropriation des conclusions du rapport et d) faire en sorte que l'évaluation finale du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique tienne compte de tous les processus liés à la diversité biologique qui contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

³ Disponible au <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/information/sbi-01-inf-39-en.pdf>

⁴ Disponible au <https://www.cbd.int/doc/?meeting=COP-13>

Tableau. Exemples d'accords et processus mondiaux assortis d'obligations de soumettre un rapport pertinent à la préparation des sixièmes rapports nationaux⁵	
Accord	Source possible d'information
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau	Rapports nationaux préparés pour les réunions de la Conférence des Parties contractantes, fiches d'information Ramsar
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Rapport d'application de la CITES, rapports annuels sur le commerce de la CITES, rapports annuels sur le commerce illicite de la CITES
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Rapports nationaux liés à la Convention et ses accords
Convention sur le patrimoine mondial	Rapports périodiques de la Convention
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Rapports nationaux
Convention internationale pour la protection des végétaux	Obligation de soumettre un rapport national
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Rapports nationaux
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Communications nationales
Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)	Rapports nationaux
Convention de Stockholm	Rapports nationaux
Processus d'établissement de rapports sur l'agriculture, la pêche et les forêts au titre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rapports de pays
Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable	Les débats sur le processus d'établissement de rapports sont en cours

⁵ Ce tableau porte sur les processus mondiaux et n'est offert qu'à des fins illustratives. Les accords et processus indiqués ne s'appliquent pas nécessairement aux situations des pays. De même, d'autres processus mondiaux peuvent aussi être pertinents. Les processus d'établissement de rapports associés à ces accords pourrait générer de l'information pertinente à d'autres Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

VI. MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PROGRÈS

17. Dans le sixième rapport national, les Parties doivent évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique et décrire la contribution de leur pays aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les progrès dans la réalisation des objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique peuvent être évalués de plusieurs façons. Les méthodes les plus pertinentes varient selon la situation du pays et les objectifs nationaux examinés. Les différentes méthodes se divisent en quatre grandes catégories :

a) *Indicateurs quantitatifs*. Mesures ou paramètres reposant sur des données vérifiables et fournissant une base de données probantes scientifiquement solide et objective. Ils offrent une méthode quantitative d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Ils sont généralement interprétés d'une manière facile à comprendre, qui révèle des tendances et des progrès nets. L'évaluation selon des indicateurs permet de reproduire la méthode utilisée en autant qu'elle repose sur les mêmes données lors du prochain cycle de suivi. Les indicateurs peuvent être utilisés ou développés par des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement. Ils peuvent aussi être institutionnalisés à différents niveaux au sein d'un gouvernement. Les indicateurs spécifiques peuvent exiger une interprétation plus approfondie et l'utilisation d'information ou de connaissances supplémentaires aux fins d'évaluation des progrès en vue de la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs nationaux connexes, compte tenu du large éventail d'enjeux qu'ils abordent. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a formulé plusieurs demandes favorisant l'utilisation d'indicateurs dans le cadre des processus d'établissements de rapports.⁶ De plus, les Parties pourraient avoir développé des indicateurs au titre de leur stratégie et plan d'actions nationaux pour la biodiversité pouvant être utilisés pour interpréter leur sixième rapport national. De même, plusieurs rapports nationaux antérieurs reposent sur l'utilisation d'indicateurs⁷ qui pourraient être utilisés de nouveau. Il existe également diverses orientations sur le développement et l'utilisation des indicateurs nationaux et des méthodes de suivi d'intérêt pour les Parties. Par exemple, des informations pertinentes⁸ ont été préparées pour le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁹ réuni à Genève, en Suisse, du 14 au 17 septembre 2015. Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité a élaboré une boîte à outils pour le développement des indicateurs nationaux;¹⁰

b) *Opinion d'experts* :

i) *Avis d'experts*. Regrouper des experts compétents afin qu'ils donnent leur opinion et utilisent leur jugement d'expert pour évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les experts peuvent être des experts dans un domaine précis, tel qu'une espèce ou un habitat, ou dans un domaine plus général tel que l'histoire naturelle et la gestion des ressources du pays, et le contexte et politiques pour la gestion de la diversité biologique. L'opinion d'experts est un moyen utile d'intégrer les connaissances locales et contextuelles de différents secteurs, et peut aider à clarifier les liens complexes entre les mesures prises et les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique. Par contre, l'opinion d'experts comporte un certain niveau de subjectivité qui doit être reconnu. Les différents experts peuvent aussi posséder différents niveaux de connaissances dans différents domaines, et ceci doit entrer en ligne de compte. Il est important de regrouper une diversité d'experts lorsqu'on fait appel à l'opinion d'experts. Idéalement, les experts

⁶ Par exemple, les décisions X/2 (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) et XI/3 (Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique).

⁷ Voir par exemple « The use of indicators to assess progress towards the attainment of the Aichi Biodiversity Targets in the fifth national reports to the Convention on Biological Diversity » préparé pour la réunion de Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, sur la page <https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/id-ahteg-2015-01/information/id-ahteg-2015-01-inf-03-en.pdf>.

⁸ Voir par exemple : « National indicators and approaches to monitor progress towards the Aichi Biodiversity Targets » sur la page <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-20/information/sbstta-20-inf-34-en.pdf>.

⁹ Voir <https://www.cbd.int/doc/?meeting=ID-AHTEG-2015-01>.

¹⁰ Voir <http://www.bipindicators.net/nationalindicatordevelopment>

choisis doivent non seulement être des experts dans leur domaine, mais ils doivent aussi posséder une expérience pratique dans la mise en œuvre de mesures dans le contexte du pays. L'opinion d'experts est particulièrement utile en complément d'autres méthodes (par exemple, lorsque la faiblesse des données rend l'utilisation d'indicateurs difficile). Tout écart ou lacune dans les connaissances des experts peut être comblé par des consultations menées auprès de parties prenantes ou du public;

- ii) *Opinion des auteurs.* Les auteurs du rapport national recueillent les éléments probants primaires sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique, résument les connaissances et l'information, et tirent des conclusions générales sur les progrès. L'opinion des auteurs peut aider à rassembler et à résumer des informations complexes provenant de diverses sources. Dans certains cas, les auteurs sont des experts et/ou peuvent solliciter l'aide d'autres experts. Ils sont aussi susceptibles de posséder de vastes connaissances sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique et de services fournis par les écosystèmes, et des politiques et stratégies en place dans leur pays. Ainsi, ils sont en bonne position pour effectuer une évaluation générale et complète des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des objectifs nationaux connexes pour la diversité biologique. Une certaine subjectivité est inévitable lors de l'utilisation de l'opinion des auteurs, et celle-ci doit être reconnue. De plus, compte tenu de la très grande diversité des sujets abordés dans le sixième rapport national, les auteurs ne possèdent pas toujours une expertise sur tous les sujets pertinents. Le processus utilisé par les auteurs pour tirer leurs conclusions doit être documenté, dans la mesure du possible.
- c) *Consultation des parties prenantes:*
 - i) *Contribution des parties prenantes.* Les parties prenantes ayant un intérêt pour les sujets abordés dans le rapport national sont invitées directement à fournir de l'information et une contribution importantes. Les contributions des parties prenantes peuvent être recueillies dans le cadre de consultations, d'entrevues, d'ateliers en personne ou en ligne, ou de l'examen des documents fournis par les parties prenantes. La collecte de contributions et d'opinions des parties prenantes favorise l'établissement d'un rapport inclusif, qui puise dans un vaste éventail de connaissances locales et contextuelles. La contribution des parties prenantes peut aussi favoriser l'appropriation des conclusions du rapport et peaufiner, compléter et garantir la « réalité sur le terrain » de l'opinion des experts ou des auteurs. La participation des parties prenantes à l'évaluation peut aider à mobiliser différents secteurs et groupes de la société. Toutefois, la contribution des parties prenantes comporte un certain niveau de subjectivité, et créer un équilibre entre les opinions des parties prenantes et les différents intérêts et expériences peut s'avérer complexe;
 - ii) *Consultations du public et de la communauté.* Ces consultations peuvent se faire au moyen d'entrevues personnelles, de questionnaires, d'examen en ligne, d'ateliers ou d'événements de sensibilisation. Le grand public peut être consulté dans son ensemble, ou certaines communautés peuvent être recensées aux fins de consultations ciblées. Cette méthode donne lieu à une démarche intégrée et les différentes perspectives recueillies au moyen de ces consultations peuvent mettre au jour des enjeux et des tendances locaux soulevant des craintes ou de l'intérêt. Par contre, les connaissances et la compréhension technique limitées peuvent remettre en question la pertinence de la contribution du public au processus national d'établissement des rapports. Les consultations publiques doivent faire l'objet d'une méthode prudente et bien définie, et peuvent exiger beaucoup de temps et de ressources. De plus, il faut parfois mener des activités de renforcement des capacités ou de sensibilisation avant d'entreprendre les consultations, afin d'assurer une contribution pertinente du public.

d) *Études de cas.* Il peut être difficile d'obtenir des données quantitatives sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique et de déterminer les raisons des changements ou les conséquences des mesures prises dans certains domaines. Les études de cas offrent, dans ces situations, un moyen de recueillir des données d'analyse et une description des progrès locaux en vue de la réalisation d'objectifs nationaux et mondiaux. Les études de cas peuvent recueillir divers types *d'information* qui devra éventuellement être examinée par des experts afin de la situer dans des contextes précis. Les études de cas peuvent décrire les développements positifs et négatifs, et il faut rechercher un certain équilibre afin d'éviter de communiquer un point de vue trop optimiste ou pessimiste. Les études de cas doivent clairement définir les limites et les incertitudes qu'elles comportent.

18. Ces méthodes ont des points forts et des points faibles inhérents, comme indiqué, qui varient selon la situation et les priorités du pays, et la méthode ou la combinaison de méthodes idéale variera d'un pays à l'autre. Ainsi, la méthode qui convient à un pays ne sera pas nécessairement aussi efficace pour un autre pays. De plus, ces différentes méthodes ne sont pas exclusives les unes des autres, et il existe d'autres méthodes d'évaluation qui ne sont pas mentionnées ci-dessus. L'utilisation d'une méthode n'empêche en rien l'utilisation d'une autre méthode. En fait, la plupart des Parties ont utilisé une combinaison de différentes méthodes dans l'établissement de leur cinquième rapport national, afin d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et de leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique. Les Parties devront examiner l'information et les données disponibles pour l'établissement de leur sixième rapport national, ainsi que le temps et les ressources requises pour les différentes méthodes compte tenu de leur situation nationale, afin de déterminer la meilleure méthode ou combinaison de méthodes à utiliser. Compte tenu des forces et des limites des différentes méthodes, l'utilisation de plusieurs méthodes et l'obtention d'information et d'éléments probants de différentes sources, c'est-à-dire l'utilisation des indicateurs, l'examen de rapports gouvernementaux, les articles scientifiques, les études de cas, les opinions d'experts et les consultations des parties prenantes, pourraient être la meilleure marche à suivre pour la préparation du sixième rapport national.

VII. UTILISATION DE L'OUTIL D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS EN LIGNE

19. Un outil d'établissement de rapports en ligne a été créé afin de faciliter la préparation du sixième rapport national. L'outil est publié sur le site <https://chm.cbd.int/>.

VIII. MODÈLE DE RAPPORT POUR LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL

Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

La première partie des lignes directrices pour le sixième rapport national a pour but de recueillir de l'information sur les objectifs nationaux adoptés par les pays conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (paragraphe 3 b) de la décision X/2). Les objectifs indiqués dans cette partie seront utilisés dans d'autres parties des lignes directrices pour l'établissement du rapport. Pour les Parties qui décident d'utiliser l'outil d'établissement du rapport en ligne, certaines parties du rapport national seront remplies automatiquement à partir de l'information saisie dans la Partie I.

Si votre pays a fixé et/ou adopté des objectifs nationaux ou souscrit à des engagements équivalents relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez utiliser les lignes directrices ci-dessous pour les décrire. Veuillez compléter ce tableau pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Les objectifs nationaux saisis dans cette partie seront reliés à la partie III afin de permettre l'évaluation des progrès accomplis dans leur réalisation. Si votre pays n'a pas fixé ou adopté d'objectif national relatif au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez l'indiquer dans la première case et passer à la partie II.

I. Information sur les objectifs poursuivis au niveau national

Ce modèle doit être reproduit pour tous les objectifs nationaux ou engagements semblables de votre pays. Les objectifs nationaux saisis dans cette partie du modèle d'établissement du rapport seront utilisés dans l'évaluation demandée aux parties II et III. Ces objectifs seront automatiquement saisis dans la partie III si vous utilisez l'outil d'établissement du rapport en ligne.

Si votre pays a adopté des objectifs nationaux pour la diversité biologique ou s'est engagé d'une façon

semblable dans ses SPANB ou autre document de politique semblable, veuillez cocher cette case.

Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou souscrit à des engagements équivalents en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

ou

Si votre pays n'a pas (encore) adopté d'objectifs nationaux pour la diversité biologique correspondant aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, veuillez cocher cette case. À la partie II, votre pays sera invité à lier ses mesures d'application aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. À la partie III, votre pays sera invité à évaluer les progrès du pays dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

Mon pays n'a pas adopté d'objectif national pour la biodiversité et utilise les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pour rendre compte des progrès. (Passez à la partie II. Dans la partie III, les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique doivent être considérés comme des objectifs nationaux et les progrès doivent être évalués en vue de leur réalisation dans le contexte national.)

Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible)

Veuillez inscrire le libellé de l'objectif national de votre pays dans une des six langues officielles des Nations Unies. Veuillez fournir le libellé complet de l'objectif national et son numéro, s'il en a un. Ce champ ainsi que les autres champs de cette page doivent être remplis pour chaque objectif national de votre pays.

<Saisie de texte>

Fondement de cet objectif national

Veuillez fournir la justification de cet objectif national, par exemple les problèmes nationaux que cet objectif tente de corriger, le lien entre cet objectif et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ou le Plan stratégique pour la diversité biologique ou les raisons justifiant les différences entre le ou les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pertinent(s) et l'objectif national. Les Parties pourraient aussi indiquer si cet objectif national est en lien avec un autre processus régional ou international tel qu'un accord multilatéral sur l'environnement. Les Parties peuvent aussi offrir des commentaires sur les mécanismes nationaux de conformité associés à l'objectif. L'information saisie dans ce champ a pour but de préciser le contexte national de l'objectif. La stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité de votre pays peut contenir une part de cette information.

<Saisie de texte>

Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :

Veuillez indiquer le niveau administratif auquel l'objectif national de votre pays s'applique. Dans la plupart des cas, le pays fixe les objectifs nationaux. Par contre, dans certains pays, l'objectif peut être infranational (c.-à-d., État, province ou ville). De plus, certains pays adoptent des objectifs régionaux (c.-à-d., plusieurs pays) en tant qu'objectifs nationaux. Les Parties également membres d'organisations d'intégration régionale membres de la Convention sur la diversité biologique ne doivent pas inclure les objectifs régionaux dans leur rapport, à moins que les objectifs nationaux convenus ne soient identiques.

Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée <Saisie de texte>

National/fédéral

Infranational – veuillez indiquer la zone concernée <Saisie de texte>

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.)

Principaux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).) *Veuillez indiquer, s'il y a lieu, le ou les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique auxquels l'objectif national de votre pays est le plus étroitement lié. La formulation de votre objectif national peut le lier à plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ou éléments de ceux-ci. Certaines Parties peuvent avoir effectué ce type de correspondance lors de leur cinquième rapport national et/ou dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité.*

- | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 17 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 18 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 19 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 20 |

Autres Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

Veuillez indiquer, s'il y a lieu, le ou les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique auxquels l'objectif national de votre pays est indirectement ou marginalement lié. Les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique sont d'une telle ampleur et touchent à tellement de sujets que l'objectif national de votre pays peut être indirectement lié à un ou plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Certaines Parties peuvent avoir effectué ce type de correspondance lors de leur cinquième rapport national et/ou dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

- | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 17 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 18 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 19 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 20 |

ou

Si l'objectif national de votre pays n'est pas lié à un Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique, cochez cette case et expliquez comment cet objectif est lié au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou à d'autres questions abordées au titre de la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, l'objectif national peut être lié à la vision ou la mission du Plan stratégique ou à un de ses objectifs stratégiques. Ou encore, l'objectif national peut être lié à un des objectifs de la Convention ou à un de ses programmes de travail.

L'objectif national n'a pas d'Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique correspondant ou a trait à d'autres parties du Plan stratégique pour la diversité biologique – veuillez expliquer

<Saisie de texte>

Autres informations pertinentes (Utilisez ce champ pour fournir toute autre information pertinente, telle que le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux, la participation des parties prenantes ou

les stratégies et plans dans lesquels cet objectif national est inclus.)

Veillez indiquer tout autre renseignement pertinent concernant l'objectif national non inclus dans les champs précédents du modèle.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations concernant cet objectif national.)

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie II. Application des mesures prises et évaluation de leur efficacité, et besoins scientifiques et techniques

La partie II des lignes directrices du sixième rapport national a pour but de recueillir de l'information sur les principales mesures prises par les pays pour appliquer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et contribuer à la réalisation de leurs objectifs. Cette partie des lignes directrices pour l'établissement du rapport tente de recueillir de l'information sur : a) l'efficacité des mesures prises, b) les obstacles connus et les besoins scientifiques et techniques à combler et c) tout besoin de soutien à l'application. Il n'est pas nécessaire de dresser la liste complète de toutes les mesures prises. Ne fournissez de l'information que sur les mesures d'importance nationale. De plus, les Parties pourraient regrouper les mesures semblables dans une seule entrée dans le rapport national ou classer les mesures par catégories afin de simplifier le processus d'établissement du rapport.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez rendre compte des mesures importantes que votre pays a prises pour mettre en œuvre ses stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Veuillez fournir aussi une évaluation de l'efficacité de ces mesures. Le tableau doit être rempli pour chaque mesure indiquée.

II. Application des mesures, leur efficacité, obstacles associés et besoins scientifiques et techniques

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre des stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité de votre pays

Ce modèle doit être reproduit pour chaque mesure principale ou catégorie de mesures prise. Les Parties doivent préciser la mesure principale prise pour l'application de leurs stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité et/ou atteindre leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique, par exemple, les politiques, mesures législatives et/ou programmes et projets. Les parties peuvent aussi déclarer dans leur rapport les mesures prises par les peuples autochtones, et les communautés et parties prenantes locales. La description des mesures doit comprendre de l'information sur les problèmes que la mesure tente de corriger, les actions prévues et mises en œuvre, l'intégration, les échéanciers et les acteurs en cause. Les Parties peuvent aussi préciser tout autre lien de la mesure prise avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et/ou processus régional.

<Saisie de texte>

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quels objectifs nationaux elle contribue de manière appréciable

Veillez indiquer l'objectif national auquel la mesure est liée. Si votre pays n'a pas établi d'objectifs nationaux, veuillez préciser le lien avec les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Si votre pays

utilise l'outil d'établissement du rapport en ligne, les objectifs nationaux de votre pays (saisis dans la partie I) ou les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique seront indiqués ici, afin que vous puissiez faire votre choix.

<Choisir un ou plusieurs objectifs>

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

Veillez indiquer l'efficacité de la mesure à créer le changement souhaité, par exemple un changement dans l'état ou la tendance en matière de diversité biologique, un changement dans les moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique, un changement de comportement ou un changement de politique.

Les mesures prises ont été efficaces

Les mesures ont complètement atteint ou même dépassé les résultats prévus dans les délais précisés.

Les mesures prises ont été en partie efficaces

Les mesures ont commencé à faire des progrès dans la réalisation de l'objectif en question, mais n'ont pas encore eu toutes les conséquences souhaitées. Cet écart peut être attribuable au délai entre le moment où la mesure a été prise et le moment où toutes les conséquences se sont complètement manifestées. Il peut aussi être le fruit d'un retard causé par la situation nationale ou des complications dans la mise en œuvre de la mesure. La mesure peut aussi ne pas avoir été mise en œuvre à l'échelle nécessaire ou ne pas avoir été mise en œuvre à un niveau institutionnel qui aurait donné le résultat souhaité.

Les mesures prises ont été inefficaces

Les mesures n'ont pas changé le problème à corriger. Les mesures n'ont pas produit les résultats souhaités car elles ont été rendues inefficaces par d'autres facteurs nationaux, par exemple d'autres mesures nationales ayant été prises, peut-être dans d'autres secteurs, qui ont empêché les mesures de produire les résultats prévus. Les mesures peuvent aussi être le résultat d'autres situations ou circonstances nationales.

Inconnu

L'efficacité de la mesure est inconnue. Cette situation peut s'expliquer par l'absence d'information permettant d'évaluer les progrès ou le fait que la mesure n'a été prise que récemment et que son efficacité ne s'est pas encore manifestée.

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

Veillez fournir des justifications de l'efficacité de la mesure indiquée ci-dessus, par exemple, de l'information sur les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique ou des changements dans les pressions exercées sur la diversité biologique ou les moteurs de son appauvrissement, ou encore des changements dans les conditions socioéconomiques telles que la sensibilisation à la diversité biologique, des changements dans la disponibilité des ressources, des changements aux politiques du gouvernement ou des changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités du pays.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations concernant cette évaluation).

Veillez fournir des documents pertinents ou des liens Internet donnant accès à des renseignements

supplémentaires liés à l'évaluation de l'efficacité de la mesure prise, par exemple en joignant des articles scientifiques, en fournissant des liens Internet et des citations issues de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre des SPANB

Veillez fournir tout document pertinent ou lien Internet menant à des renseignements supplémentaires tels que des études de cas liées aux mesures prises. Les éléments des études de cas peuvent comprendre entre autres une courte introduction au sujet ou au problème, une description de ce qui est fait pour corriger la situation, de l'information sur les acteurs en cause, de l'information sur les enjeux pertinents aux objectifs nationaux ou aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des conclusions générales et des enseignements tirés. Les études de cas peuvent être accompagnées de chiffres, de cartes et de photos.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)

Veillez fournir tous les documents pertinents ou liens Internet menant à des informations supplémentaires à ces renseignements ou autres renseignements pertinents.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise : Veuillez décrire les obstacles rencontrés et tout besoin scientifique et technique identifié en vue de, y compris la coopération technique et scientifique, des activités de renforcement des capacités ou la nécessité de matériel d'orientation.

Veillez décrire les besoins ou obstacles identifiés ou rencontrés en termes de mise en œuvre lorsque cette mesure a été prise. A titre d'exemple, votre pays pourrait inclure des questions spécifiques/domaines thématiques pour lesquels une assistance est requise, le type d'assistance nécessaire, ce que le pays pourrait faire grâce à cette aide, et quels groupes de la société seront les principaux bénéficiaires de cette aide. Votre pays pourrait faire des observations sur des questions spécifiques comme les besoins liés à la formation et/ou l'élaboration des lois, technologies, outils, guides ou études. Votre pays souhaitera peut-être également faire des observations sur tout obstacle qui pourrait être surmonté grâce à une meilleure compréhension des systèmes de connaissances traditionnelles et de la science moderne. Les Parties pourraient aussi indiquer quels obstacles ou besoins doivent être traités en priorité. Des informations venant de cette partie du rapport national aideront à améliorer davantage le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour faire en sorte que les informations sur ces questions soient partagées efficacement, conformément à la décision XII/2.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur ces obstacles et besoins scientifiques et techniques).

Veillez fournir des documents pertinents ou des liens Internet donnant accès à des renseignements supplémentaires liés à ces obstacles et besoins scientifiques et techniques, par exemple en joignant des articles scientifiques, en fournissant des liens Internet et/ou des citations issues de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Cette partie des lignes directrices du sixième rapport national a pour but de recueillir de l'information sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de votre pays. Le modèle doit être reproduit pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Si votre pays n'a pas établi d'objectifs nationaux, évaluez les progrès du pays dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Si votre pays utilise l'outil d'établissement du rapport en ligne, les objectifs nationaux saisis à la partie I s'inscriront automatiquement dans cette partie du rapport national.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez évaluer le niveau de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national de votre pays ou engagements semblables. Le tableau doit être rempli pour chaque objectif national. Si votre pays n'a pas fixé d'objectifs nationaux, veuillez utiliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif

Veuillez indiquer l'objectif national ou l'Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique faisant l'objet de l'évaluation. Si votre pays utilise l'outil d'établissement du rapport en ligne, les objectifs nationaux saisis à la partie I s'inscriront automatiquement dans cette partie du rapport national.

<Veuillez choisir un objectif>

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

Veuillez indiquer le niveau actuel de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national choisi en utilisant les catégories ci-dessous. Les catégories ci-dessous sont les mêmes que dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. L'évaluation doit tenir compte de l'année tenant lieu d'échéance de l'objectif national.

En voie de dépasser l'objectif

Cette catégorie signifie que les mesures nationales prises mèneront au dépassement de l'objectif/critère fixé par l'objectif à l'échéance. Cela pourrait signifier un dépassement possible des seuils définis, dans le cas des objectifs quantitatifs, ou que les actions ou les conditions requises devant être réalisées ont été dépassées, dans le cas d'objectifs qualitatifs.

En voie d'atteindre l'objectif

Cette catégorie signifie que les mesures prises et l'état actuel des enjeux abordés par l'objectif seront atteints à l'échéance.

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents

Cette catégorie signifie que d'importants progrès ont été accomplis en vue de la réalisation de l'objectif depuis son établissement. Les progrès peuvent prendre la forme de mesures prises ou d'améliorations réelles de l'état des enjeux abordés. Cependant, bien que cette catégorie signifie que la situation s'améliore, les progrès accomplis seront insuffisants pour que l'objectif soit atteint à l'échéance, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises.

Aucun changement notable

Cette catégorie signifie qu'aucun changement important n'a été observé depuis l'établissement de l'objectif et ce, parce que les mesures prises n'ont pas encore eu de répercussions, les mesures prises ont été inefficaces ou qu'aucune mesure importante n'a été prise.

Éloignement de l'objectif

Cette catégorie signifie que l'enjeu abordé par l'objectif se détériore et ce, parce que les pressions exercées sur la diversité biologique augmentent, il y a eu d'autres changements à la situation nationale, les mesures prises n'ont pas encore eu de répercussions, ou aucune mesure importante n'a encore été prise.

Date de l'évaluation :

Veillez préciser la date à laquelle cette évaluation des progrès en vue de la réalisation de l'objectif a été effectuée.

<Date>

Résumé des données factuelles utilisées (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II).

Veillez fournir des renseignements justifiant le choix ci-dessus, c'est-à-dire de l'information sur les conséquences générales des mesures prises, les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique, les changements dans la pression exercée sur la diversité biologique ou les moteurs de son appauvrissement, les changements dans les conditions socioéconomiques telles que la sensibilisation à la diversité biologique, les changements dans la disponibilité des ressources, les changements aux politiques gouvernementales ou les changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités au pays. En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, les Parties pourraient envisager de faire rapport sur l'étendue de la réalisation par rapport à la valeur de l'objectif. À titre d'exemple, cette évaluation pourrait être présentée sous forme de pourcentages pour certains types d'objectifs.

<Saisie de texte>

Indicateurs utilisés dans cette évaluation

Veillez indiquer tous les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Ces indicateurs pourraient comprendre les indicateurs contenus dans la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité de votre pays ou les indicateurs développés pour d'autres processus. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XIX/4¹¹, prend note d'une liste d'indicateurs généraux et spécifiques proposée pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique par le Groupe spécial d'experts techniques. Les pays pourraient utiliser cette liste des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux, selon qu'il convient. De plus amples renseignements sur les indicateurs, dont les outils de développement des indicateurs nationaux, sont publiés par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (<http://www.bipindicators.net/>).

Indicateur(s) utilisé(s) dans cette évaluation

<Indicateur(s) utilisé(s)> Veillez fournir une liste des indicateurs utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

Ou :

¹¹ Cette référence sera mise à jour afin d'indiquer la décision adoptée à la treizième réunion de la Conférence des Parties au sujet des indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

Cochez cette case si votre pays n'a pas utilisé d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif national :

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Veillez décrire les outils et les méthodes que votre pays a utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif national, par exemple des études de cas, des études théoriques, des opinions d'experts et des consultations des parties prenantes et autres.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur cette évaluation).

Veillez fournir tout document pertinent ou lien menant vers des renseignements supplémentaires concernant l'évaluation des progrès dans la réalisation de cet objectif national, par exemple des méthodes et des données qui sous-tendent les indicateurs et les outils indiqués ci-dessus.

<Ajouter un lien> <Ajouter une fichier>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Veillez indiquer le niveau de confiance de votre pays à l'égard de l'évaluation menée ci-dessus.

Fondée sur des données factuelles

Cette catégorie signifie qu'il existe des informations et des indicateurs suffisants, solides et facilement disponibles pour évaluer tous les éléments de l'objectif.

Fondée en partie sur des données factuelles

Cette catégorie signifie qu'il existe certains indicateurs et informations pour évaluer les progrès dans la réalisation de l'objectif, mais qu'il n'est pas possible d'évaluer tous les éléments ou que l'information disponible est limitée.

Fondée sur des données factuelles limitées

Cette catégorie signifie que l'information et les indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont limités et que l'évaluation repose fortement sur l'opinion d'experts.

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus.

Veillez expliquer pourquoi l'évaluation a reçu la cote de confiance indiquée ci-dessus, Les Parties peuvent offrir des commentaires sur les types d'information et d'indicateurs utilisés, leur représentativité, leur couverture et leurs limites.

<Saisie de texte>

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Veillez préciser le caractère adéquat du suivi en place pour cet objectif national.

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Cette catégorie signifie que les suivis en place sont en mesure de fournir de l'information de qualité, en quantité suffisante et dans des délais acceptables, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de

l'objectif.

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
Cette catégorie signifie que les suivis en place ne peuvent fournir qu'une partie de l'information requise pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Aucun système de suivi en place
Cette catégorie signifie qu'aucun suivi n'est en place au pays afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Le suivi n'est pas nécessaire
Cette catégorie signifie qu'aucun suivi n'est nécessaire pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, car les autres sources fournissent suffisamment d'information pour effectuer une évaluation adéquate des progrès en temps utile.

Veillez décrire le système de suivi (s'il y en a)

Si vous avez coché une des deux premières cases ci-dessus (c.-à-d., le suivi de cet objectif est adéquat ou le suivi de cet objectif est partiel), veuillez décrire le système de suivi en place. Votre réponse doit préciser les caractéristiques du système de suivi, les organisations qui en sont responsables, le mode de cueillette de l'information ou des données, le type de données recueillies et la fréquence de l'actualisation des données.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur le système de suivi)
Veillez fournir tout fichier pertinent et/ou lien vers des sites Web d'autres sources contenant de l'information sur le suivi, notamment en joignant des articles scientifiques, en offrant des liens Internet et/ou en fournissant des citations tirées de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique

Cette partie des lignes directrices pour le sixième rapport national a pour but de recueillir de l'information sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique d'envergure mondiale. Cette section établit un lien entre les progrès accomplis au niveau national et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Veuillez tenir compte de tous les éléments associés à l'Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique dans votre description de la contribution de votre pays aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'information recueillie dans cette partie du rapport facilitera la préparation d'une analyse/synthèse des contributions des mesures nationales, régionales et autres aux objectifs mondiaux au titre de la décision X/2. Les réponses fournies dans cette partie du rapport national devraient prendre appui sur l'information fournie dans les parties II et III, sans toutefois répéter l'information fournie dans les parties précédentes du rapport.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ce tableau doit être rempli pour chacun des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique

Objectif 1 : Sensibilisation accrue à la diversité biologique

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le niveau actuel de sensibilisation à la diversité biologique? Quels groupes comprennent le mieux/le moins la diversité biologique? Quelles activités de sensibilisation ont été entreprises? Quelle a été leur efficacité? L'information publiée sur le site Web du Baromètre de la diversité biologique (<http://ethicalbiotrade.org/biodiversity-barometer/>) et dans Google Trends (<https://www.google.ca/trends/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 2 : Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles études d'établissement de la valeur ont été entreprises et à quels écosystèmes se sont-elles appliquées? Dans quelle mesure ces études d'établissement de la valeur ont-elles servi de base pour prendre des décisions? Dans quelle mesure les questions liées à la diversité biologique ont-elles été intégrées aux processus de planification nationaux? Dans quelle mesure la diversité biologique est-elle intégrée aux systèmes d'établissement de rapports et de comptabilité nationaux? Dans quelle mesure votre pays crée-t-il des comptes de ressources naturelles dans le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)? L'information sur la comptabilité environnementale et économique publiée sur le site Web de la Division de statistique des Nations Unies (<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 3 : Réforme des incitations

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures d'encouragement nuisibles, dont des subventions, ont été supprimées, éliminées progressivement ou modifiées? Quelles ont été leurs conséquences sur la diversité biologique? Quelles autres mesures d'encouragement nuisibles existent au pays et quelles sont leurs conséquences sur la diversité biologique? Quelles mesures d'encouragement positives pour la diversité biologique ont été mises en œuvre et quels enjeux de la diversité biologique abordent-elles? L'information publiée sur le site de la base d'estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs de l'OCDE (http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/producerandconsumerssupportestimates_database.htm) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 4 : Production et consommation durables

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été prises pour réduire les répercussions des secteurs de la production sur la diversité biologique? Comment la demande pour des ressources naturelles a-t-elle changé au pays et est-elle durable à l'heure actuelle? Quelles mesures ont été prises afin de réduire la consommation de ressources et/ou la rendre plus durable? Quels plans de consommation et de production durables ont été mis en place? L'information publiée sur le site Web de la CITES (<https://cites.org/fra>), la liste des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>), du Global Footprint Network (http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/footprint_for_nations/), du Water Footprint Network (<http://waterfootprint.org/en/water-footprint/national-water-footprint/>) et de TRAFFIC (<http://www.traffic.org/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 5 : Appauvrissement des habitats réduit de moitié au moins

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Comment le taux d'appauvrissement des principaux habitats a-t-il changé? Comment le taux de dégradation et de fragmentation des habitats a-t-il changé? Quelle a été la cause de ces changements? Quelles mesures ont été prises afin de lutter contre les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique? L'information publiée sur les sites Web de l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (<http://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/>), de l'Observatoire mondial des forêts (http://www.wri.org/our-work/project/global-forest-watch/maps_data), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (<http://www.unccd.int/en/Pages/default.aspx>), du Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes (<http://www.gmba.unibe.ch/>) et de Ramsar (<http://www.ramsar.org/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 6 : Gestion durable des ressources halieutiques

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels ont été les changements aux stocks de poissons et d'invertébrés, et de plantes aquatiques au pays? Quelle est la cause de ces changements? Quelle est la durabilité des techniques de pêche utilisées au pays? Quels plans de gestion ont été mis en place pour les stocks de poissons en déclin? Quelles sont les réglementations ou les politiques de récupération des espèces en déclin en place au pays? Quelles sont les dispositions existantes pour minimiser les conséquences de la pêche sur les espèces menacées? Quelles dispositions existantes tiennent compte des importantes conséquences nuisibles indirectes sur les espèces non ciblées? Quelles sont les dispositions existantes pour protéger les habitats marins vulnérables et lutter contre les menaces à la structure et la fonction des écosystèmes? Quelles mesures de gestion sont en place afin de réduire les prises accessoires et les rejets? L'information publiée sur le site Web de la FAO sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (<http://www.fao.org/fishery/sofia/fr>), des statistiques de la FAO sur la pêche (<http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>), du Marine Stewardship Council (<https://www.msc.org>), de Sea Around Us (<http://www.seaaroundus.org>), de la Liste rouge des

espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>) et de FishBase (<http://www.fishbase.ca/search.php?lang=French>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 7 : Agriculture, aquaculture et foresterie durables

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été mises en place afin d'assurer la durabilité de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière? Quelle est leur efficacité? L'information publiée sur les sites Web de FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/F>), du Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) (<http://www.pefc.org>) et du Forest Stewardship Council (<https://ca.fsc.org/fr-ca>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 8 : La pollution est réduite

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements ont subi les charges de polluants et de nutriments dans les écosystèmes du pays? Quels écosystèmes ont subi d'importants changements? Quels polluants demeurent inquiétants au pays? Quelles mesures ont été mises en place afin de limiter les sources ponctuelles de pollution? Quelles réglementations ou mesures ont été mises en place afin de lutter contre les sources non ponctuelles de pollution? L'information publiée sur les sites Web des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (<http://chm.pops.int>), de la Convention de Minamata sur le mercure (<http://www.mercuryconvention.org>), de l'International Nitrogen Initiative (<http://www.initrogen.org/>), de FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/F>) et du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS eau) (<http://www.unep.org/gemswater/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 9 : Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le changement dans le nombre d'espèces exotiques envahissantes au pays? Quelles mesures ont été prises afin d'éliminer ou de contrôler les espèces exotiques envahissantes existantes? Quelles mesures frontalières ou de quarantaine ont été mises en place afin de prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes? Comment les mesures de contrôle frontalier existantes ont-elles été renforcées? L'information publiée sur le site de GIASIPartnership Gateway.

(<http://giasipartnership.myspecies.info/en>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 10 : Écosystèmes vulnérables aux changements climatiques

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été prises pour réduire la pression exercée sur les écosystèmes vulnérables aux changements climatiques et/ou l'acidification des océans? Dans quelle mesure ces pressions ont-elles été réduites? L'information de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens publiée sur le site Web de la base de données des écosystèmes marins vulnérables de la FAO (<http://www.fao.org/in-action/vulnerable-marine-ecosystems/en/>), peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 11 : Les aires protégées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les Parties sont invitées à tenir compte de l'orientation suivante dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XI/24 (Aires protégées). Le paragraphe 1 invite les Parties à : j) faire rapport sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées, y compris l'intégration des résultats de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres donateurs, par le biais du cadre d'établissement de rapports du programme de travail qui est intégré aux cinquième et sixième rapports nationaux, comme prévu aux paragraphes 33 a) et e) de la décision X/31, afin d'assurer un suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi et la mise en œuvre du programme de travail;

Décision X/31 (Aires protégées). Le paragraphe 33 : invite les Parties à : a) envisager, dans le cadre de l'établissement des rapports, la mise en place d'un processus simple et efficace de communication des informations qui assure le suivi de la situation globale de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées, ainsi que des mesures prises et des résultats du programme de travail sur les aires protégées, et e) veiller à ce que la communication des informations sur le programme de travail des aires protégées soit clairement intégrée à celle sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des indicateurs connexes ;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelle est la superficie actuelle des aires protégées terrestres et marines (globalement, par écorégion, par type d'habitat, etc.)? Est-ce que ces chiffres comprennent les aires autochtones et communautaires conservées de manière efficace? Quelles aires d'importance pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes ne sont pas protégées à l'heure actuelle? Quelles aires sont sous-représentées? Quelle est l'efficacité des aires protégées actuelles? Comment l'efficacité de leur gestion a-t-elle changé? Les peuples autochtones et les communautés locales participent-ils à la gestion des aires protégées? Quel mode d'appui ou processus a été établi afin d'aider les peuples autochtones et les communautés locales à documenter, cartographier et enregistrer leurs aires de conservation communautaires et/ou élaborer, mettre en œuvre ou assurer le suivi des plans de conservation communautaires?

L'information publiée sur le site Web de Protected Planet (<http://www.protectedplanet.net>) et le portail d'information sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (<http://www.wdpa.org/ME/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 12 : Réduction des risques d'extinction

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Est-ce que certaines espèces ont disparu dans votre pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quels sont les changements constatés dans l'état de conservation des espèces? Quel pourcentage des espèces est menacé dans votre pays? Quelles mesures ont été prises pour lutter contre ceci? Quels changements ont subi les principales menaces pour les espèces menacées depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles mesures ont été prises à cet égard? L'information publiée sur le site de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>), de Living Planet Index (<http://www.livingplanetindex.org/home/index>) et du Tropical, Ecology Assessment and Monitoring Network (<http://www.teamnetwork.org>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 13 : Sauvegarder la diversité génétique

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été entreprises afin de sauvegarder la diversité génétique des espèces de plantes cultivées et d'animaux d'élevage et domestiqués, des espèces sauvages apparentées et des espèces vulnérables sur les plans socioéconomique et culturel? Les espèces sont-elles maintenues in situ ou ex situ? Quels plans ou stratégies de gestion des espèces ont été mis en place afin de maintenir la diversité génétique in situ et ex situ? L'information publiée sur le site du système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), de la base de données mondiales des ressources génétiques animales de la FAO (<http://dad.fao.org/>) et de l'État des ressources génétiques forestières mondiales (<http://www.fao.org/forestry/fgr/64582/fr/>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 14 : Services fournis par les écosystèmes

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les Parties sont invitées à tenir compte de l'orientation suivante dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XII/5 (La diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement durable). Le paragraphe 3 : encourage les Parties à intégrer la diversité biologique et les avantages procurés par la nature aux populations, y compris les services et fonctions écosystémiques, dans les

stratégies, initiatives et processus d'élimination de la pauvreté et de développement à tous les niveaux et, à l'inverse, à intégrer les préoccupations et les priorités en matière d'élimination de la pauvreté et de développement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et d'autres plans, politiques et programmes pertinents pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et à suivre, évaluer et rendre compte de ces initiatives d'intégration en utilisant les indicateurs et outils appropriés, et à inclure cette information et autres dans leur rapport national;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements a subi l'état des écosystèmes importants pour l'offre des services fournis par les écosystèmes? Quels changements ont subi les pressions exercées sur les écosystèmes importants pour l'offre des services fournis par les écosystèmes? Quelle est la contribution de ces écosystèmes au bien-être humain? Dans quel état sont les écosystèmes importants dans votre pays? Quels écosystèmes se détériorent le plus rapidement? Quels écosystèmes sont en voie d'amélioration? La détérioration plus poussée de certains écosystèmes risque-t-elle de dépasser le point de non-retour? Quels écosystèmes ont besoin d'être restaurés? Quels écosystèmes ont besoin d'être protégés? Quelles sont les principales pressions exercées sur les écosystèmes qui fournissent des services essentiels au bien-être humain? Quels écosystèmes sont particulièrement importants pour le bien-être des femmes, des communautés autochtones et locales, et des personnes pauvres et vulnérables? Quels facteurs provoquent ou causent l'appauvrissement des services fournis par les écosystèmes? L'information fournie sur le site Web de l'indice de la santé des océans (<http://www.oceanhealthindex.org>) et des données et classement du stress prévu pour les aqueducs de l'Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org/resources/data-sets/aqueduct-projected-water-stress-country-rankings>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 15 : Restauration et résilience des écosystèmes

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les Parties sont invitées à tenir compte de l'orientation suivante dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XI/19 (Diversité biologique, changements climatiques et questions connexes : conseils sur l'application des garanties pertinentes pour la diversité biologique en ce qui concerne les approches de politique générale et les incitations positives concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement).

Le paragraphe 11 invite en outre les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à prendre en compte les informations figurant dans l'annexe lorsqu'ils établissent leurs rapports nationaux et autres communications sur l'état d'avancement des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, s'il y a lieu, d'autres communications pertinentes au titre d'autres processus;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Dans quelle mesure la dégradation des habitats a-t-elle changé au pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles aires et/ou quelle proportion des habitats ont été restaurés? Est-ce que certaines aires restaurées étaient importantes pour la séquestration du carbone? Quel type d'activités de restauration a été utilisé? Quelles ont été les répercussions des activités de restauration sur la résilience des écosystèmes touchés?

L'information publiée sur les sites Web du Défi de Bonn (<http://www.bonnchallenge.org/>) et de l'atlas des occasions de restauration des forêts et des paysages de l'Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org/resources/maps/atlas-forest-and-landscape-restoration-opportunities>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 16 : Accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de leur utilisation

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été entreprises pour ratifier le Protocole ou y accéder, si ce n'est pas encore fait? Quelles mesures ont été prises pour rendre le Protocole fonctionnel à l'échelle du pays si votre pays a ratifié le Protocole ou y a accédé? Votre pays a-t-il mis en place des structures institutionnelles (correspondant national, autorité(s) national(e)s compétente(s) et points de contrôle) afin d'appliquer le Protocole? Votre pays a-t-il mis en place les mesures législatives, administratives ou de politique nécessaires en matière d'accès et de partage des avantages afin de respecter ses obligations au titre du Protocole? Si non, votre pays a-t-il entrepris l'étude ou le développement de mesures d'accès et de partage des avantages (APA), ou prévoit-il le faire, afin d'appliquer le Protocole? Les pays pourraient faire référence à l'information fournie au Centre d'échange sur l'APA.

<Saisie de texte>

Objectif 17 : Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures votre pays a-t-il entreprises pour réviser/actualiser ses SPANB depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, si ce n'est pas encore fait? Si votre pays ne prévoit pas réviser/actualiser ses SPANB, existe-t-il d'autres politiques, plans, programmes ou stratégies nationaux qui portent sur le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique? Votre pays possède-t-il des stratégies régionales ou infranationales? Prévoit-il en développer? Quelles mesures ont été prises afin d'adopter les SPANB en tant que politiques? À quel niveau les SPANB ont-t-il été adoptés? Quelles seront les conséquences? Comment cette situation aidera-t-elle à intégrer les questions liées à la diversité biologique aux plans sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'aux politiques ayant des répercussions sur la diversité biologique? Quelles parties prenantes ont participé à la révision/actualisation des SPANB? Quel rôle ont-elles joué dans ce processus? Comment contribueront-elles à l'application des SPANB? Quelles mesures sont en place afin d'évaluer l'efficacité des SPANB à ce jour? Les SPANB sont-ils assortis d'indicateurs et/ou d'un mode de suivi afin d'évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre?

<Saisie de texte>

Objectif 18 : Les connaissances traditionnelles

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les Parties sont invitées à tenir compte de l'orientation suivante dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif : Décision XII/12: (Article 8 j) et dispositions connexes)

A. Le paragraphe 9 encourage les Parties et les communautés autochtones et locales à étudier comment les communautés autochtones et locales pourraient participer efficacement à la collecte et l'analyse de données, y compris le suivi communautaire, et à examiner davantage comment les systèmes communautaires de suivi et d'information des communautés autochtones et locales et comment une approche fondée sur de multiples éléments de preuve pourraient être appliqués pour valider les données émanant de divers systèmes de connaissances dans des conditions égales. Ces efforts pourraient contribuer à l'établissement des futurs rapports nationaux et à l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, tout particulièrement l'objectif 18;

Dialogue approfondi sur les domaines thématiques et autres questions intersectorielles. Le paragraphe 14 : encourage les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales concernées, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes intéressées, et prie le Secrétaire exécutif de tenir compte des conseils et des recommandations issus du dialogue approfondi sur le thème « Relier les systèmes de connaissances traditionnelles à la science, comme dans le cadre de l'IPBES, y compris les dimensions relatives à l'égalité entre les sexes », lors de la mise en œuvre des domaines de travail pertinents de la Convention, et encourage également les Parties à envisager de faire rapport sur les progrès accomplis dans les futurs rapports nationaux;

B. Le paragraphe 2 invite les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées à mettre en œuvre le plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique, compte tenu des diverses situations nationales dont les régimes juridiques et politiques, et à faire rapport sur les progrès accomplis au Secrétaire exécutif, ainsi que dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux;

E. Le paragraphe 6 demande instamment aux Parties et aux autres gouvernements de reconnaître, d'appuyer et d'encourager l'élaboration de systèmes sui generis locaux par les communautés autochtones et locales, notamment au moyen de l'élaboration de protocoles communautaires dans le cadre de plans d'action nationaux pour la protection, la préservation et la promotion des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au sein des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et invite les Parties et les autres gouvernements à faire rapport sur ces initiatives, par le biais du processus d'établissement des rapports nationaux, du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et du Portail d'information de la Convention sur les connaissances traditionnelles;

Vous pouvez consulter les peuples autochtones et les communautés locales, selon qu'il convient, pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles étapes ont été mises en place depuis d'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique afin de respecter les connaissances, les innovations, les pratiques et l'utilisation coutumière des ressources biologiques? Quels mécanismes et procédés ont été mis en place pour le promouvoir? Comment les connaissances traditionnelles ont-elles été intégrées et prises en compte dans l'application de la Convention? Est-ce qu'un correspondant national pour l'article 8 j) et les dispositions connexes a été désigné? Est-ce qu'un plan d'action national a été développé afin de protéger, préserver et promouvoir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales et encourager l'utilisation durable de la diversité biologique? Existe-t-il des plans d'action communautaires? Est-ce que les peuples autochtones et/ou les communautés locales ont participé pleinement et de manière efficace à l'intégration de leurs connaissances dans l'application de la Convention? Est-ce que les peuples autochtones et/ou les communautés locales, selon le cas, participent efficacement à l'application de la Convention, notamment à la révision/actualisation et la mise en œuvre des SPANB? Est-ce que des plans d'action ont été développés ou d'autres arrangements nationaux adoptés afin de protéger, préserver et promouvoir

les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales? Des systèmes ont-ils été mis en place pour accorder le consentement préalable donné en connaissance de cause des communautés autochtones et locales pour l'accès à leurs connaissances, innovations et pratiques? Est-ce que des mesures sont en place au niveau national afin de reconnaître et d'encourager les droits à une utilisation durable coutumière de la diversité biologique? Quels progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'utilisation durable coutumière de la diversité biologique, le Code de conduite éthique de Tkarihwaï:ri, afin d'assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales, et les Lignes directrices volontaires d'Akwé: Kon pour la tenue d'une étude d'impact culturelle, environnementale et sociale des développements qui devraient avoir lieu ou qui devraient vraisemblablement avoir des répercussions sur les sites sacrés et les terres et les eaux traditionnellement occupés ou utilisés par les communautés autochtones et locales?

L'information publiée dans l'Atlas interactif de l'UNESCO sur les langues du monde en danger (<http://www.unesco.org/languages-atlas/>) peut aider.

<Saisie de texte>

Objectif 19 : Partage des informations et des connaissances

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les Parties sont invitées à tenir compte de l'orientation suivante dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif : Décision X/23 (Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement). Le paragraphe 6 invite les Parties à fournir, dans leurs futurs rapports nationaux, des informations sur les approches de mise en œuvre ou de soutien à la coopération Sud-Sud;

Décision XI/29 (Initiative taxonomique mondiale. Le paragraphe 9 demande aux Parties de faire rapport sur l'efficacité de leurs activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale dans leurs cinquième et sixième rapports nationaux à la Convention, et prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale, en s'appuyant sur les rapports nationaux communiqués par les Parties aux réunions correspondantes de la Conférence des Parties;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements sont survenus dans la disponibilité de l'information sur la diversité biologique au pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles mesures ont été prises afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur la diversité biologique à l'échelle nationale? Quels mécanismes ont été mis en place ou développés davantage afin de diffuser l'information et les technologies sur la diversité biologique? Comment l'information sur la diversité biologique est-elle utilisée en appui au développement de politiques et à la prise de décisions au pays? L'information publiée sur le site du Système mondial d'information sur la biodiversité (<http://www.gbif.org>) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 20 : Mobilisation des ressources de toutes les sources

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

La Conférence des Parties a adopté, à l'annexe II de la décision XII/3, un cadre de présentation des

rappports financiers afin de fournir de l'information sur les objectifs financiers mondiaux au titre de l'Objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique. La Conférence des Parties a aussi décidé d'intégrer le cadre de présentation des rapports financiers aux lignes directrices pour le sixième rapport national. Le cadre de présentation des rapports financiers est disponible en ligne sur le site <http://chm.cbd.int/signin?returnUrl=%2Fsubmit%2Fonline-reporting%2FresourceMobilisation>. Le cadre de présentation des rapports financiers en ligne et l'outil d'établissement des rapports en ligne pour le sixième rapport national sont complémentaires. Les Parties sont invitées à remplir le cadre de présentation des rapports financiers afin de faire rapport sur l'Objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique dans leur sixième rapport national.

<Saisie de texte>

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable :

À partir de l'information fournie dans la partie IV du rapport national, décrivez comment la diversité biologique et la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ont aidé à régler les principaux enjeux abordés dans les 17 objectifs de développement durable (au-delà de la diversité biologique).

<Saisie de texte>

Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette partie du rapport est facultative)

Cette partie du sixième rapport national est facultative, mais il est recommandé que toutes les Parties possèdent une stratégie élaborée pour la conservation en réponse à la SMCP et/ou que les Parties aient des travaux actifs de conservation des plantes en cours par le biais de réseaux de jardins botaniques ou d'institutions de collections botaniques. L'information relative aux objectifs de la SMCP qui se rapprochent étroitement des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, communiquée dans les autres parties du rapport, sera pertinente ici. Le cas échéant, il n'est pas nécessaire de reproduire intégralement cette information dans cette partie du rapport national. Un renvoi aux parties précédentes du rapport national peut être fourni à la place. Les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et autres institutions botaniques peuvent aider les Parties à compiler l'information pertinente demandée dans cette partie par le biais du Secrétariat à Botanical Gardens Conservation International (bgci.org).

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Ce formulaire doit être rempli pour chacun des 16 objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

V. Description de la contribution nationale à la réalisation aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Votre pays a-t-il fixé des objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ?

Si votre pays a adopté des objectifs nationaux ou a pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, veuillez cocher cette case et préciser le libellé des objectifs dans

les sections ci-dessous

Oui. Veuillez donner des précisions ci-dessous sur des objectifs spécifiques :

<Saisie de texte>

Ou :

Si votre pays n'a pas adopté des objectifs nationaux ou pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, veuillez cocher cette case.

Non. Il n'y a pas d'objectif national correspondant

Veuillez fournir des informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays.

Veuillez dresser la liste de tous les groupes de conservation ou réseaux de jardins botaniques travaillant à la conservation des plantes.

<Saisie de texte>

Veuillez décrire les mesures importantes prises par votre pays pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. (Les Parties peuvent rendre compte de mesures prises pour réaliser ces objectifs si elles ne sont pas couvertes dans les parties II, III ou IV)

Si votre pays a adopté des objectifs nationaux ou pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, veuillez décrire les mesures prises et leur contribution à la réalisation de la SMCP.

<Saisie de texte>

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national :

Objectif 1, 2, 3... de la SMCP

Veuillez évaluer les progrès accomplis par votre pays dans la réalisation de chacun des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Ce modèle doit être rempli pour chaque objectif de la SMCP.

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

Cette catégorie signifie que les mesures prises et l'état actuel des enjeux abordés par les mesures seront réalisés à la date fixée par l'objectif.

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

Cette catégorie signifie que d'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif depuis son établissement. Les progrès peuvent prendre la forme de mesures en cours ou d'améliorations réelles de l'état des enjeux abordés. Par contre, bien que cette catégorie signifie une amélioration de la situation, les progrès accomplis seront insuffisants pour que l'objectif soit atteint à la date fixée, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises.

Aucun changement notable

Cette catégorie signifie qu'aucun changement important n'a été observé depuis l'établissement de l'objectif et ce, parce que les mesures prises n'ont pas encore eu d'impact, les mesures ont été inefficaces ou aucune

mesure importante n'a été prise.

Veillez expliquer votre choix :

Veillez fournir des renseignements justifiant votre choix. Il peut s'agir, par exemple, d'information liée aux conséquences générales des mesures prises, de changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique, de changements dans les pressions exercées sur la diversité biologique et les moteurs de son appauvrissement, de changements aux facteurs socioéconomiques tels qu'une sensibilisation à la diversité biologique, de changements dans la disponibilité des ressources, de changements aux politiques gouvernementales ou de changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités au pays. En ce qui concerne les objectifs nationaux de nature quantitative, les Parties pourraient faire rapport sur l'étendue des réalisations nationales par rapport à la valeur de l'objectif, notamment en utilisant des pourcentages pour certains types d'objectifs.

<Saisie de texte>

Objectif 1 de la SMCP : Une liste en ligne de toutes les espèces de plantes connues

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Existe-t-il une flore nationale ou régionale qui présente des descriptions des espèces de plantes trouvées au pays? Est-ce que des travaux pour numériser la flore nationale/régionale ont été entrepris au pays? Y a-t-il une institution de votre pays qui participe ou collabore d'une façon quelconque avec le consortium en ligne sur la flore mondiale? L'information publiée sur le site du consortium World Flora Online (www.worldfloraonline.org) peut aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif

<Saisie de texte>

Objectif 2 de la SMCP : Dans la mesure du possible, une évaluation du statut de conservation de toutes les espèces de plantes connues, dans le but de guider les actions de conservation.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Combien d'espèces de plantes ont subi une évaluation de leur état de conservation au titre des Catégories et critères 3.1 de l'UICN ou d'un système national? Quelle proportion de la flore de votre pays a été évaluée? De quelle façon les données des évaluations de la conservation sont-elles utilisées pour orienter les mesures de conservation? Les ressources suivantes peuvent aider les pays à établir leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif : La Liste des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>) et la base de données sur les menaces de Botanic Gardens Conservation International (www.bgci.org).

<Saisie de texte>

Objectif 3 de la SMCP : Des données informatives, de recherche et d'autres données connexes ainsi

que des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie développée et partagée.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Dans quelle mesure la diversité des plantes de votre pays est-elle bien évaluée? Quelles régions font l'objet d'une évaluation insuffisante? Quels sont les progrès accomplis depuis 2010 pour améliorer les connaissances sur les changements dans la diversité des plantes? Quelle proportion des dossiers de spécimens de plantes contenus dans les herbiers nationaux a été numérisée? Ces dossiers sont-ils disponibles aux fins d'évaluation de la conservation et de la planification de l'aménagement du territoire? Quelle proportion de la flore a été révisée depuis 1970? Les techniques de propagation ex situ et les études de cas sur la réintroduction des espèces sont-elles documentées et disponibles? Existe-t-il des évaluations de la ressource et des lignes directrices sur l'utilisation durable pour les espèces de plantes cultivées à des fins commerciales?

<Saisie de texte>

Objectif 4 de la SMCP : Au moins 15 pour cent de chaque région écologique ou de chaque type de végétation sont maintenus par le biais d'une gestion et/ou d'une restauration actives

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées aux Objectifs 11 et 15 d'Aichi relatifs à la diversité biologique (aires protégées, et restauration et résilience des écosystèmes) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 4 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 5 de la SMCP : Au moins 75 pour cent des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des plantes de chaque région écologique sont protégées avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Est-ce que des zones importantes de plantes ont été identifiées dans votre pays? Quel pourcentage de zones importantes de plantes se situe à l'intérieur d'une aire protégée? Quelles activités de gestion supplémentaires se déroulent dans les zones importantes de plantes situées à l'extérieur des aires protégées?

Les pays peuvent utiliser la base de données des zones importantes de plantes de Plantlife International (www.plantlife.org.uk/international/wild_plants/IPA/ipa_online_database/) pour les aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 6 de la SMCP : Gestion durable d'au moins 75 pour cent des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 7 d'Aichi relatif à la diversité biologique (agriculture, aquaculture et foresterie durables) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 6 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 6 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 7 de la SMCP : Conservation in situ d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le pourcentage d'espèces de plantes menacées ayant au moins une population dans une aire protégée? Combien d'espèces menacées additionnelles ont été conservées depuis 2010? Est-ce que des sites prioritaires pour la conservation d'espèces menacées non protégées ont été définis? Quelles interventions sont en cours pour étendre les aires protégées aux sites présentant de fortes concentrations de plantes menacées?

<Saisie de texte>

Objectif 8 de la SMCP : Inclusion d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues dans des collections ex situ, de préférence dans le pays d'origine, avec au moins 20 pour cent restants disponibles pour des programmes de récupération et de rétablissement

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel pourcentage d'espèces de plantes menacées est conservé ex situ dans des géothèques ou dans des collections vivantes dans des jardins botaniques ou au sein d'autres collections de plantes? Quel pourcentage est disponible pour des travaux de restauration ou de rétablissement? Combien d'espèces font partie de programmes de rétablissement actifs? Dans combien d'écorégions différentes se font les travaux de rétablissement? Y a-t-il des jardins botaniques de votre pays qui sont membres de l'Alliance pour le rétablissement écologique des jardins botaniques? Votre pays pourrait aussi inclure des références aux études de cas de rétablissement. Les ressources suivantes peuvent aider le pays à établir son rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif : (www.bgci.org/plant_search.php) et le site Web de l'Alliance pour un rétablissement écologique (www.erabg.org).

<Saisie de texte>

Objectif 9 de la SMCP : Conservation de 70 pour cent de la diversité génétique des cultures et des plantes sauvages apparentées et d'autres espèces de plantes importantes au plan socioéconomique, tout en respectant, préservant et maintenant les connaissances locales et celles des Autochtones

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 13 d'Aichi relatif à la diversité biologique (sauvegarde de la diversité génétique) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 9 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 9 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il un répertoire national des espèces sauvages apparentées et autres espèces de plantes importantes au plan socioéconomique (plantes médicinales, plantes fourragères, espèces d'arbres utiles, etc.)? Votre pays possède-t-il une stratégie nationale de conservation des espèces sauvages apparentées/plantes médicinales? Existe-t-il un programme national de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture? Quel est le pourcentage de plantes sauvages apparentées et d'autres espèces importantes au plan socioéconomique qui est conservé dans des géothèques ex situ ou dans des collections vivantes dans les jardins botaniques et autres collections de plantes? Quel pourcentage de plantes sauvages apparentées et d'autres plantes importantes au plan socioéconomique est conservé dans des aires protégées ou à la ferme? L'information fournie par la FAO dans son deuxième rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (<http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/sow/sow2/fr/>) peut aider le pays à établir son rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 10 de la SMCP : Mise en place de plans de gestion effectifs pour prévenir les nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 9 d'Aichi relatif à la diversité biologique (prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 10 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 10 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Voici des questions supplémentaires auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays a-t-il identifié des zones importantes pour les plantes (cette question peut avoir été abordée précédemment dans le cadre de la réponse de votre pays à l'objectif 5 de la SMCP)? Combien de ces zones sont visées par un plan de gestion traitant des espèces exotiques envahissantes?

Combien de ces zones sont visées par un plan de gestion traitant des espèces exotiques envahissantes?

<Saisie de texte>

Objectif 11 de la SMCP : Aucune espèce de flore ou de faune sauvage n'est menacée d'extinction par le commerce international

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

L'objectif 11 de la SMCP est mis en œuvre par le biais d'activités réalisées dans le cadre de l'application des dispositions et des mesures de réglementation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les pays peuvent consulter les autorités de gestion et scientifiques compétentes de la CITES dans l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, ainsi que les rapports préparés dans le cadre du mandat du comité des plantes de la CITES, du Comité permanent, de la Conférence des Parties et autres réunion d'intérêt pour le commerce des plantes.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées l'Objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique (consommation et commerce durables) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 11 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Les pays peuvent utiliser l'information publiée sur le site Plantes 2020 (<http://www.plants2020.net/target-11>) pour établir leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP.

<Saisie de texte>

Objectif 12 de la SMCP : Tous les produits basés sur des plantes sauvages ont une source durable

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique (production et consommation durables) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 12 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 12 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Voici quelques questions supplémentaires auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il un répertoire des produits à base de plantes provenant d'un milieu sauvage? Quel est le pourcentage de plantes récoltées à l'état sauvage et vendues commercialement qui ont fait l'objet d'une évaluation de la ressource, de plans de gestion et de lignes directrices sur l'utilisation durable? Existe-t-il des réglementations et des politiques spécifiques pour encourager et assurer la récolte à l'état sauvage durable, l'utilisation et le commerce durables de plantes (veuillez préciser)? Y a-t-il des produits, des espèces et des entreprises dans votre pays qui détiennent une certification émise par une organisation de certification de durabilité telle que la norme FairWild (veuillez préciser)? Quelles interventions sont en place afin d'assurer la récolte à l'état sauvage et l'utilisation durables des espèces sauvages par les communautés autochtones? Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses et l'Objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique (production et consommation durables) et la partie IV du rapport.

Les pays peuvent utiliser l'information publiée sur les sites Plantes 2020 (<http://www.plants2020.net/index/>) et de la Fondation FairWild (<http://www.fairwild.org>) pour établir leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP.

<Saisie de texte>

Objectif 13 de la SMCP : Maintien ou augmentation, selon qu'il convient, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 18 d'Aichi relatif à la diversité biologique (respect des connaissances traditionnelles) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 13 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 14 de la SMCP : Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 1 d'Aichi relatif à la diversité biologique (sensibilisation accrue) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 14 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 14 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV. Les pays peuvent utiliser la base de données Garden Search de Botanic Gardens Conservation International pour les activités propres aux plantes (www.bgci.org/garden_search.php).

Voici quelques questions additionnelles auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il des programmes scientifiques citoyens qui comprennent la collecte de données sur les plantes? Vos jardins botaniques offrent-ils des programmes éducatifs? Y a-t-il d'autres ONG s'intéressant à la nature qui offrent une formation officielle sur les plantes?

<Saisie de texte>

Objectif 15 de la SMCP : Le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Combien d'universités/collèges offrent une formation de niveau tertiaire en science/conservation des plantes Les organisations de conservation des plantes offrent-elles des stages/cours de courte durée en appui à la formation et au

perfectionnement des habiletés en cours d'emploi?

Les pays peuvent communiquer avec les membres compétents du Partenariat mondial pour la conservation des plantes dans le cadre de l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif (<http://www.plants2020.net/gppcpartners/>).

<Saisie de texte>

Objectif 16 de la SMCP : Établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Voici des questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Existe-t-il un réseau national de jardins botaniques dans votre pays? Y a-t-il un réseau national pour la conservation des plantes ou une société botanique nationale qui se consacre activement à réaliser les objectifs de la SMCP?

Les pays peuvent utiliser la liste des réseaux de jardins botaniques de Botanical Gardens Conservation International dans le cadre de l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif (www.bgci.org/about-us/networks/).

<Saisie de texte>

Partie VI. Mise à jour du profil des pays en matière de biodiversité

Cette partie du sixième rapport national a pour but d'aider les pays à remplir ou à actualiser leur profil de pays en matière de diversité biologique proposé sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique.¹² Les profils des pays en matière de diversité biologique présentent un court aperçu de l'état et des tendances en matière de diversité biologique du pays, des pressions exercées sur la diversité biologique et des mesures prises par votre pays afin d'appliquer la Convention et son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que ses stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité. L'information fournie doit offrir un aperçu général de l'état et des tendances en matière de diversité biologique. Il n'est pas nécessaire de fournir une évaluation détaillée. Par contre, vous devez fournir suffisamment d'information pour donner au lecteur un aperçu de la situation actuelle. Les profils des pays présentent aussi d'autres renseignements sur le pays, tels que des renseignements sur les correspondants nationaux du pays et leurs coordonnées, ainsi que la situation du pays à l'égard des Protocoles. Si vous utilisez l'outil d'établissement du rapport en ligne pour préparer votre sixième rapport national, le profil actuel de votre pays en matière de diversité biologique sera indiqué automatiquement dans le modèle ci-dessous en tant que point de départ/référence.

Veillez revoir et mettre jour le profil de votre pays en matière de biodiversité qui est actuellement affiché sur le Centre d'échange. Les profils des pays en matière de biodiversité donnent un aperçu général des informations relatives à l'application de la Convention et de ses Protocoles par votre pays.

VI. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité (Veillez revoir et mettre à jour le texte actuellement affiché sur le site <https://www.cbd.int/countries>¹³)

¹² Les profils actuels des pays sont publiés sur le site <https://www.cbd.int/countries/>

¹³ Remarque : Si vous utilisez l'outil d'établissement du rapport en ligne, le texte du profil actuel en matière de diversité biologique sera déjà affiché. Une référence temporelle sera ajoutée afin de préciser la date de la mise à jour

Données factuelles sur la biodiversité

État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>

Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>

Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention

Mise en œuvre des SPANB :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>

Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.) :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>

Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre :

Veillez lire le texte actuel du profil de votre pays en matière de diversité biologique dans le mécanisme de centre d'échange de la Convention et l'actualiser, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour possible>